

Mis à jour le 19/02/2018

CODE STAGE : Z156

Le décret du 20 février 1992

Population concernée par le stage

Les agents de maîtrise et cadres d'exploitation concernés par la rédaction de plan de prévention sur les installations de GRTgaz (réseau et compression).

Pré-requis

Les agents de maîtrise ou cadres techniques des équipes d'exploitation ou d'intervention justifiant d'une expérience professionnelle minimale dans le domaine de la mise en œuvre du Décret n°92-158 et de la rédaction de plan de prévention. Si le stagiaire ne présente pas les pré-requis suffisants, sa hiérarchie sera informée rapidement par le Département Formation pour décider de sa participation ou pas. Dans ce cas, l'atteinte des objectifs pédagogiques prévus dans ce cahier des charges ne pourra être garantie.

Objectifs de la formation

Suite à cette formation, en situation professionnelle l'agent sera en mesure :

- D'identifier les opérations nécessitant la rédaction d'un plan de prévention.
- De rédiger un plan de prévention conforme au Décret n° 92-158 et cohérent avec l'ampleur des travaux et les risques identifiés.
- De réaliser le suivi de la mise en œuvre du plan de prévention.

Capacités développées

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

Dans le domaine du savoir :

- Expliquer les termes utilisés dans le Décret n° 92-158.
- Identifier les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le cadre d'une opération réalisée dans le cadre du Décret n°92-158.
- Déterminer les interlocuteurs à informer lors de l'élaboration d'un plan de prévention.

Dans le domaine du savoir faire :

- Réaliser une inspection commune préalable.

- Identifier les risques de co-activité et les mesures de prévention associées lors d'une inspection commune.
- Rédiger un plan de prévention conforme au Décret n° 92-158 et les documents d'information correspondants.
- Coordonner le suivi du plan de prévention et des mesures de maîtrise des risques identifiées.

Contenu du stage

- Définition des différents termes, des rôles et responsabilités des intervenants rencontrés dans le Décret n°92-158 ;
- Rédaction de plans de préventions (avec identification des risques de coactivité et des mesures de prévention associées) ;
- Le suivi d'un plan de prévention et la coordination des mesures de sécurité ;
- QCM de synthèse de la formation avec une évaluation des acquis.

Positionnement dans un cursus de professionnalisation

Cursus prévention sécurité.

Moyens Pédagogiques

Salle de formation équipée de moyens pédagogiques.
Documentation remise à chaque participant.

Evaluation

- 1 - Evaluation écrite et individuelle de l'atteinte des objectifs, à partir d'un questionnaire de satisfaction.
- 2 - Une évaluation individuelle des acquis sera réalisée en fin de stage. Les résultats seront transmis à votre employeur. L'apprenant devra être impérativement informé par sa hiérarchie qu'à l'issue du stage, il y aura une évaluation de ses capacités acquises (savoir, savoir faire).

Durée du stage

7 Heures réparties sur 1 jours

Coût de stage

483 € / stagiaire

Inscription au stage de formation

Le décret du 20 février 1992

Lieu	Date de début	Date de fin	Nombre de places	Effectifs	Inscription
GRTgaz - LYON OXAYA	06/06/2019	06/06/2019	2	12	S'inscrire

Lieu	Date de début	Date de fin	Nombre de places	Effectifs	Inscription
ENERGY FORMATION- GENNEVILLIERS (réservé EF)	04/07/2019	04/07/2019	12	12	S'inscrire
